



*Communiqué de presse
Paris, le 24 avril 2018*

À Paris, les demandes d'autorisation de travail pour les étudiants étrangers se font désormais sur le web

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France expérimente workinfrance.beta.gouv.fr. Ce site web innovant permet aux étudiants étrangers qui résident à Paris et à leurs employeurs de faire leur demande d'autorisation provisoire de travail plus rapidement. Une solution développée dans le cadre d'une startup d'État, pour faciliter les démarches des usagers, grâce au numérique.

Les étudiants étrangers résidant à Paris et leurs employeurs peuvent désormais faire leur demande d'autorisation provisoire de travail, en ligne, en seulement quelques minutes via la plateforme <https://workinfrance.beta.gouv.fr>. Finis les déplacements, l'attente au guichet et les échanges de courrier, ce téléservice permet d'effectuer ses démarches à distance et de suivre, en temps réel, l'instruction de son dossier. Les personnes concernées sont averties par courriel d'une éventuelle difficulté et de la délivrance de l'autorisation.

Des délais d'attente divisés par trois

Work in France, est en version bêta car ce nouveau service reste expérimental et n'est pour l'instant disponible que pour les étudiants résidant à Paris mais devrait s'ouvrir prochainement à d'autres départements.

Depuis le lancement du site internet, le 28 mars dernier, déjà 70 demandes ont ainsi été traitées par les services de l'unité départementale de Paris de la Direccte d'Île-de-France. La téléprocédure permet de diviser par trois la durée de traitement des demandes : un gain de temps pour l'utilisateur mais aussi pour les agents. Libérés des tâches d'accueil, de saisie et d'information des demandeurs sur l'avancement de leur dossier, ces derniers peuvent se consacrer entièrement à l'instruction des demandes qu'ils gèrent en temps réel.

Une start-up d'État

Work in France, est un projet développé dans le cadre nouveau des startups d'État promues par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Première start-up des ministères sociaux, elle a été conçue par une petite équipe d'agents publics volontaires, pour travailler sur l'utilisation du numérique afin de simplifier les démarches administratives et faciliter la vie des usagers.

Contacts presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Service communication de la Direccte d'Île-de-France
idf.communication@direccte.gouv.fr